

CONSEIL MUNICIPAL N°4
SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : MME CHASSIER représentée par MME COMBARET
M. LALLEMAND représenté par M. LOBET
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : MME DUMONT FADETTE

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

18h- 19h. Présentation du projet du Puits Hottinguer par Monsieur FAUCHER

19h-20h. Présentation du projet de champ solaire par Madame DE VRIENDT

1. Procès verbal de la séance précédente
2. Commission communale des impôts directs : désignation des membres
3. Domaine et patrimoine : Vente du broyeur d'accotement
4. Domaine et patrimoine : changement de dénomination du stade
5. Domaine et patrimoine : Convention d'occupation précaire du terril de Molinot à Monsieur DUPREY

6. Institution et vie politique : désignation d'un délégué et suppléant à l'agence ATD

7. Institution et vie politique : désignation des membres de la commission d'ouverture des plis

8. Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services

9. Environnement : projet éolien SAISY-AUBIGNY LA RONCE

10. Questions et communications diverses

Présentation du projet du Puits Hottinguer par Monsieur FAUCHER.

Présentation du projet de champ solaire par Madame DE VRIENDT.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur NICOLAS propose d'ajouter à l'ordre du jour, la modification des délégués au sein du conseil d'administration de l'EPHAD Fougerolles.

Adopté à l'unanimité

Procès verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : désignation à l'EPHAD Fougerolles

Le conseil municipal a désigné par délibération n°41 le 25 juin 2020, quatre membres au conseil d'administration de l'EPHAD Fougerolles. Cependant, le nombre de délégués doit être de trois dont le président.

En conséquence, Madame COMBARET Aurore retire sa candidature et les autres membres restent inchangés :

- Anita DENIZOT (Présidente),
- Micheline DUPREY,
- Geneviève ROLLIN-JOBERT.

Adopté à l'unanimité

Commission communale des impôts directs : désignation des membres :

Dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner de nouveaux membres à la Commission Communales des Impôts Directs.

Cette commission a pour mission, entre autres :

- de dresser avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence, et des locaux types retenus, pour déterminer la valeur locative des biens,
- de signaler au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

Il est proposé de soumettre aux services de l'état les personnes de la liste suivante dont 16 seront retenues :

AMSTATT	Maurice	FOURNIER	David
BAROT	Catherine	GILQUIN	Denis
BERRET	Daniel	JACQUEMARD	André
BLANDIN	Pierre-Max	JEANNE	Jean-Paul
BCEUF	Mireille	LARDET	Jean-Philippe
BRIEZ	Jean-Michel	LAURENT	Myriam
CHATELOT	David	MARGUERON	Angélique
CHATILLON	Pierre	MASSON	Marielle
CHAUSSARD	Michel	MONTMARTIN	Denis
COLAS	Marie-Noëlle	MORIAU	Daniel
COLLIN	Jean-Paul	NICOLAS	Edith
DAVIENNE	Véronique	PELLETIER	Cyril
DEFONTAINE	Patrick	PELLIGAND	Monique
FICHOT	Christian	PILLOT	Bernard
FOUREAU	Monique	ROBERT	Alain
FOURNIER	Joëlle	SEIGNIER	Jérémy

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : Vente du broyeur d'accotement :

La commune a procédé à l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement chez CLAAS AUTUN. Monsieur le maire soumet la proposition de CLAAS AUTUN de reprendre l'ancien broyeur d'accotement pour une valeur de 7 200 € TTC.

Il est demandé au conseil d'accepter la reprise de CLAAS AUTUN de l'ancien broyeur d'accotement pour une valeur de 7 200 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : changement de dénomination du stade :

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics.

Aussi, afin de rendre hommage à Monsieur Michel TAUPENOT, ancien président de l'EJSE, il est proposé au conseil municipal de renommer le stade de foot « Michel TAUPENOT »,

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : Convention d'occupation précaire du terri de Molinot à Monsieur DUPREY :

L'élue intéressée à l'affaire : Mme. DUPREY, quitte la salle du conseil pour ce point de l'ordre du jour.

Suite à la demande de mise à disposition de Monsieur DUPREY Yann, d'une partie du terri de Molinot, situé RD217, pour la réalisation de son projet d'école de moto trail (activité présentant un atout économique et touristique), il est proposé de passer avec ce dernier, une convention dont les principaux points sont les suivants :

- la mise à disposition du terrain par la commune se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé, précaire et révocable
- la parcelle concernée est cadastrée section ZD n° 11 et d'une superficie de 46 440 m². La mise à disposition ne concerne que la partie boisée d'une emprise d'environ 15 00 m², le restant étant conservé par la commune pour l'usage des services.
- La durée de la convention est fixée à 6 ans.
- La mise à disposition est consentie à titre gratuit. En contrepartie l'occupant s'engage à réaliser des actions de sensibilisation à la sécurité et à la prévention routière auprès des jeunes motocyclistes. A raison de 4 sessions par an, il fera découvrir les bonnes pratiques motocyclistes, l'initiation à la moto sur circuit et à travers les sessions, et sensibilisera les pratiquants à la découverte et au respect de l'environnement, à la législation en matière de bruit et en particulier aux nuisances sonores liées aux deux-roues.

- l'occupant se charge des aménagements après accord de la commune, de réaliser toutes les démarches et ou déclarations administratives liées au site pour la mise en place de son activité et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : désignation d'un délégué et suppléant à l'agence ATD :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant au sein de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Monsieur DUFOUR Martial propose sa candidature pour être délégué et Monsieur MARGUERON Michel comme suppléant.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : désignation des membres de la commission d'ouverture des plis :

Afin de faciliter l'attribution des marchés publics, il est proposé de constituer une commission d'ouverture des plis constituée de Monsieur le maire ou son représentant, de la Directrice des Affaires Générales, du Responsable des services techniques et en tant que besoin des agents des services gestionnaires.

Cette dernière sera chargée de l'ouverture des offres, des candidatures et des documents des dossiers des entreprises. Elle remettra ensuite ses observations à la Commission des Marchés.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services :

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité concernant l'entretien du stade et de la salle des fêtes.

Monsieur le maire propose :

- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour le stade : à compter du 3 août au 31 décembre 2020 inclus, au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7h00.

- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour la salle des fêtes : à compter du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 inclus, au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h30.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Environnement : projet éolien SAISY-AUBIGNY LA RONCE :

L'élu intéressé à l'affaire : M. MERLIN, quitte la salle du conseil pour ce point de l'ordre du jour.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de la société ELEMENTS de créer un parc éolien de 180 m de haut sur les communes de SAISY et AUBIGNY-LA-RONCE,

Considérant que les éoliennes sont implantées en altitude et en limite avec la commune d'EPINAC, et qu'elles auront ainsi un impact sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant la proximité du hameau de Ressille et de ses habitations, situées à environ 650 mètres des éoliennes,

Considérant qu'en vertu de l'article R.111-27 du code de l'urbanisme, le projet présenté est par sa situation, son aspect et ses dimensions, de nature à porter atteinte au caractère des lieux environnants, aux monuments historiques, aux sites et paysages naturels ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales,

Considérant que les éoliennes créent un rapport d'échelle disproportionnée et un effet de surplomb et d'écrasement du hameau de Ressille et que leur effet de dominance et leur mouvement, accentuant le gigantisme, les rendent hors de proportion et incompatible avec ce lieu habité,

Considérant en conséquence que les éoliennes portent atteinte au caractère et à la tranquillité des lieux et qu'elles viennent profondément et constamment perturber,

Considérant en outre les effets potentiels sur la santé des infrasons et basses fréquences produits par les éoliennes et les risques ainsi encourus par la population du Hameau de Ressille,

Le conseil municipal se prononce contre le projet de parc éolien présenté par la Société ELEMENTS sur les communes de SAISY et AUBIGNY-LA-RONCE, et autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et entamer toutes actions concernant ce dossier, notamment d'émettre son opposition dans le dossier d'enquête publique qui sera effectuée.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ Monsieur NICOLAS fait part au conseil :
 - **CCGAM :**
 - Conseil d'installation du 10 juillet 2020 :
 - Monsieur NICOLAS a été nommé 4^{ème} vice-président à la santé, l'accès au service public dans les pôles de proximité.
 - Monsieur PREVOTAT a été nommé en binôme avec Monsieur COULON Dominique aux affaires scolaires.
 - Prochain conseil le 20 juillet 2020 :
 - proposition de représentants à la CCGAM dans diverses structures.
 - **Travaux :**
 - Installation du chantier de la rue du 11 Novembre 1918
- ◆ Monsieur PUIRAVEAU fait part au conseil :
 - **Associations :**
 - De plusieurs demandes de débits de boisson pour différentes manifestations sur la commune et demande qu'un rappel des consignes sanitaires liées au COVID-19 soit effectué indiquant entre autres : pas de service au comptoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

La Secrétaire de Séance,

Fadette DUMONT

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,

René LOBET